

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

COMPTE RENDU du 18 février 2019

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents -12 Votants : 12)
Date de la convocation : 1^{er} février 2019
Date d'affichage : 27 février 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le dix huit février, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUIAT, Marie-Claire HUSSON, Fabrice PONSOT, Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET, Laurent RICOL, Dominique DECINA, Jean-Luc BAUDRAS, Bruno GALLI, Jean-Eric POGGI.

- **Absents excusés** : Jérôme ANDRE, Sylvie CARNEIRO DA SILVA, Guillaume NERAT DE LESGUISÉ

Rappel de l'ordre du jour :

- PLUI - Débat portant sur le PADD
- Questions diverses

- 1/ PLUI : Présentation et Débat sur le PADD.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une présentation et un débat doivent avoir lieu sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) établi dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) au sein du Conseil.

Elle rappelle que le PADD a été transmis par e.mail (we.transfer) aux membres du Conseil et une version papier tenue à disposition des élus.

Madame le Maire rappelle les grands axes du PADD et demande à l'assemblée s'ils ont des remarques à ce sujet.

2/ Questions diverses

- Devenir du CECL : Une réunion est intervenue à Viré, regroupant les communes du Mâconnais où il a été présenté que le CECL suite aux règlements des primes de licenciement enregistre un déficit. Pour résorber ce déficit et ne pas mettre en péril l'avenir du CECL chaque commune verserait à l'association une subvention au prorata du nombre d'habitants et échelonnée sur 2 ans.

Pour Montbellet cela représente un coût total de 4 173 €.

Madame le Maire propose aux élus de réfléchir sur le dossier et de statuer au cours de la prochaine session ordinaire.

- La séance est levée à 22 heures

La prochaine séance de conseil est fixée au lundi 4 mars 2019 à 20h15

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents